

Nos références à rappeler : URB/874.1-26.058

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé à 1470 Bousval, Drève Emmanuelle 34 et cadastré division 3, section B n°111F2.

Le projet consiste en **transformation et extension d'une habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet consiste en la rénovation et l'extension d'une habitation unifamiliale ainsi que l'aménagement de l'accès depuis la rue et des abords. Deux extensions à toit plat sur un niveau sont projetées au sein du volume principal, l'une à l'arrière et l'autre sur le côté latéral droit. Les hauteurs à l'acrotère sont de 3m19 et les parements en bardage bois. Le volume secondaire existant est rehaussé pour atteindre le niveau de faite du volume principal. D'autres aménagements sont prévus dans le cadre du projet tel que : plusieurs percements de baie, l'aménagement de terrasses, d'espaces de stationnement, modification du relief du sol à hauteur de 50m³.

Conformément au D.VIII.13, le Collège Communal sollicite des mesures de publicité (annonce de projet), pour le motif suivant : proximité avec les limites mitoyennes.

**Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
13 octobre 2026 au 29 octobre 2026**

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, à partir du 08 octobre 2026 jusqu'au 29 octobre 2026**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Guillaume HENIN - 067/79.42.31 – guillaume.henin@genappe.be

A Genappe, le 6 octobre 2026

La Directrice Générale,
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE